



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 79 - 07.07.2017

En exercice ...26
Présents19
Votants23
Abstention.....0

**SERVICES TECHNIQUES
22. ETUDES ET TRAVAUX
DIGUES – PAPI**

**Octroi d'une subvention complémentaire au Conseil
Départemental de Charente-Maritime concernant les
études relatives à l'action 7.6 « Mise en œuvre d'ouvrages
de protection contre la submersion sur le secteur de la
Fosse de Loix (commune de La Couarde sur Mer)**

**L'AN DEUX MILLE DIX SEPT,
Le 7 juillet,**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 30 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'île de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer :
La Flotte : Mme Isabelle Masion-TIVENIN,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines : M. Gilles DUVAL, Mme Catherine JACOB,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Monsieur Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à Madame Ghislaine DOEUFF), Madame Béatrice TURBE, Monsieur Patrick RAYTON, Monsieur Léon GENDRE (donne pouvoir à Madame Isabelle Masion-Thivenin), Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Madame Isabelle RONTE (donne pouvoir à Monsieur Lionel QUILLET) et Monsieur Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Madame Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Francis VILLEDIEU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201779-DE
Regu le 07/07/2017

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 79 - 07.07.2017

En exercice ...26
Présents 19
Votants23
Abstention0

**SERVICES TECHNIQUES
22. ETUDES ET TRAVAUX
DIGUES – PAPI**

**Octroi d'une subvention complémentaire au Conseil
Départemental de Charente-Maritime concernant les
études relatives à l'action 7.6 « Mise en œuvre d'ouvrages
de protection contre la submersion sur le secteur de la
Fosse de Loix (commune de La Couarde sur Mer)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9,

Vu le Budget Primitif 2017 du budget principal voté par le Conseil Communautaire le 6 avril 2017,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, et notamment l'alinéa 1 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à la défense contre la mer,

Vu la délibération n°73 du 14 juin 2012 portant sur la validation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI),

Vu l'avis favorable de la Commission Mixte Inondations en date du 12 juillet 2012,

Vu la convention-cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations signée en date du 27 novembre 2012,

Vu la délibération n°195 du 26 septembre 2013 portant sur l'octroi d'une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la réalisation des études relatives à l'action 7.6 « mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur de la Fosse de Loix » (Commune de La Couarde sur Mer),

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2017,

Considérant que le Département de Charente Maritime, en sa qualité de maître d'ouvrage de l'axe 7 du PAPI, s'est engagé d'une part, à réaliser l'ensemble des études correspondant à l'action 7.6 du PAPI, et d'autre part, à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers (Etat, Région et Communauté de Communes de l'île de Ré) ;

Considérant que la Communauté de Communes de l'île de Ré, lorsqu'elle a signé la convention quadripartite susvisée avec l'Etat, la Région et le Département le 12 novembre 2012, s'est engagée à verser une participation de 20 % du montant HT des opérations de l'axe 7 du PAPI ;

Considérant que dans sa délibération du 26 septembre 2013 le Conseil communautaire a attribué une subvention de 59 200,00 € au département de Charente-Maritime pour la réalisation des études de l'action 7.6 sur base d'un plan de financement estimant les études à 296 000,00 € HT ;

Considérant que la complexité des procédures réglementaires et les compléments d'études techniques demandés par les services de l'Etat ont engendré un dépassement des coûts provisionnels nécessaires à la réalisation des études de l'ordre de 200 000,00 € HT ;

017-241700459-20170707-0201779-DE
Reçu le 07/07/2017



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 7 juillet 2017

DÉLIBÉRATION

N° 79 - 07.07.2017

En exercice ... 26
Présents 19
Votants 23
Abstention 0

**SERVICES TECHNIQUES
22. ETUDES ET TRAVAUX
DIGUES – PAPI**

**Octroi d'une subvention complémentaire au Conseil
Départemental de Charente-Maritime concernant les
études relatives à l'action 7.6 « Mise en œuvre d'ouvrages
de protection contre la submersion sur le secteur de la
Fosse de Loix (commune de La Couarde sur Mer)**

Considérant que le montant total des études s'élève aujourd'hui à 496 000,00 € HT ;

Considérant la répartition des montants du plan de financement défini dans la convention cadre du PAPI signée le 27 novembre 2012, à savoir :

- 40 % Etat,
- 20 % Région Nouvelle Aquitaine,
- 20 % Département de la Charente-Maritime,
- 20 % Communauté de Communes de l'Ile de Ré ;

Considérant qu'au regard des prestations supplémentaires d'études, le Département de la Charente-Maritime sollicite ainsi auprès de ses partenaires une subvention complémentaire représentant pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, un montant de 40 000,00 € HT ;

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2017 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider l'octroi d'une subvention complémentaire de 40 000,00 € nécessaire à la réalisation des études de l'action 7.6 « Mise en œuvre d'ouvrages de protection contre la submersion sur le secteur de la Fosse de Loix – commune de La Couarde sur Mer »,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier la décision au Département de Charente-Maritime,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes y afférents.

Affichée le :
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20170707-D201779-DE
Reçu le 07/07/2017

